#### Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 1912

#### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d"information"))

BAC PRO: Baccalauréat professionnel Agroéquipement

Nouvel intitulé : Agroéquipement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture , MINISTERE DE	Directeur régional de l'agriculture et de la forêt,
L'EDUCATION NATIONALE	Recteur de l'académie
Modalités d'élaboration de références :	
Commission professionnelle consultative du	
ministère chargé de l'agriculture	

#### Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1967)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

210 Spécialites plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture

#### Formacode(s):

# Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

\* Activités visées :

Le titulaire du bac pro 'Agroéquipement 'est capable de réaliser les activités décrites ci-après.

- 1. Il participe à la conduite du chantier et/ou de l'atelier :
- il participe à la gestion technico-économique du parc d'agroéquipements ;
- il prépare un chantier et/ou un atelier avec son supérieur hiérarchique ;
- il organise le chantier et/ou l'atelier en fonction des instructions reçues et des moyens mis à sa disposition ;
- il assure l'exécution des travaux prévus.
- 2. Il utilise en toute sécurité et prend soin du matériel et des équipements qui lui sont confiés :
- il applique en permanence les règles de sécurité et il contrôle le bon fonctionnement et l'efficacité des équipements spécifiques à la sécurité.
- il choisit les équipements les mieux adaptés aux travaux à exécuter,
- il effectue les préréglages et réglages de fonctionnement des matériels et équipements,
- il organise les différentes tâches à effectuer dans un souci d'efficacité, d'économie d'effort et de qualité,
- il conduit les machines et les véhicules, et utilise les équipements, en respectant les normes de sécurité,
- il réalise les travaux en tenant compte de leur nature et des contraintes de l'opération,
- il contrôle en cours d'exécution les résultats obtenus et apporte les correctifs nécessaires afin d'utiliser en permanence le matériel dans des conditions optimales d'économie et de sécurité.
- 3. Il entretient et assure la maintenance de premier niveau du matériel et des équipements :
- il procède au nettoyage, rangement et vérification des différents matériels, équipements et produits utilisés,
- il procède aux opérations périodiques systématiques d'entretien et de réglage préconisés par le fabricant,
- il contrôle quotidiennement l'ensemble des organes et prend les initiatives nécessaires pour maintenir le matériel en état de fonctionnement et de sécurité,
- il effectue un prédiagnostic en cas de panne et alerte soit le responsable, soit le réparateur,
- il assure la maintenance des équipements et leur remise en état par échanges de pièces en se référant aux notices d'utilisation, et en mettant en œuvre les techniques de travail des matériaux,
- il assure l'organisation et la gestion de l'atelier,
- il utilise une documentation technique des moyens de contrôle et de diagnostic.
- 4. Il guide le travail du personnel qui l'assiste dans l'exécution des tâches commandées qu'il maîtrise.
- 5. Il informe son supérieur hiérarchique de l'état d'avancement des travaux et des incidents éventuels et propose des solutions.
- 6. Il communique avec les différents partenaires de l'entreprise.
- 7. Il participe à la vie sociale et professionnelle.

## Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

\* Secteur d'activité :

Il s'agit d'activités de salariés qui sont proposées par des entreprises de tailles diverses. La taille de l'entreprise peut modifier sensiblement le type d'activités effectivement confiées au salarié, notamment le degré d'initiative et de responsabilité que lui délègue l'employeur.

Il exerce notamment ses activités :

- en exploitations agricoles,
- dans les CUMA,
- dans les entreprises de travaux agricoles, forestiers, paysagers...,
- dans les entreprises industrielles, artisanales et/ou commerciales de distribution d'agroéquipements et fournitures pour l'agriculture, les collectivités locales et les entreprises publiques,
- dans les stations de stockage et de conditionnement des produits agricoles.
  - \* Types d'emplois accessibles :

Le salarié titulaire du baccalauréat professionnel 'Agroéquipement 'se situe hiérarchiquement entre les ouvriers qualifiés et le personnel d'encadrement.

Il reçoit les instructions de son supérieur hiérarchique à qui il rend également compte de l'exécution des travaux. Mais il lui revient toutefois d'adapter son travail aux contraintes, aux types de tâches à exécuter et surtout de tenir compte des situations inhabituelles et non prévues. Il exécute les tâches qui lui sont confiées. Il peut être assisté d'autres salariés. Dans ce cas, on lui demandera souvent de guider le travail de ces derniers.

Les activités confiées varient selon le secteur où elles sont exercées. Chaque domaine d'application exige des savoir-faire et des connaissances spécifiques.

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

A1101 : Conduite d'engins d'exploitation agricole et forestière

## Modalités d'accès à cette certification

## Descriptif des composantes de la certification :

- \* Liste des épreuves obligatoires :
- E1 Expression, monde contemportain (épreuve commune à tous les baccalauréats professionnels ; deux parties : français et histoire-géographie)
- E 2 Langue vivante (allemand ou anglais ou espagnol ; épreuve commune à tous les baccalauréats professionnels)
- E3 Education physique et sportive (dispense possible à la demande pour les candidats libres et par la voie de la formation professionnelle continue ; épreuve commune à tous les baccalauréats professionnels)
- E4 Mathématiques et sciences (trois parties : mathématiques, sciences physiques, biologie-écologie)
- E5 Sciences appliquées et technologie
- E6 Le milieu professionnel
- E7 Les pratiques professionnelles

#### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUIN	ON COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant-chercheur, est composé de professeurs de l'enseignement public et, sauf impossibilité, au moins d'un professeur de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage, et, pour un tiers au moins, de membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.
En contrat d'apprentissage	X	ldem.
Après un parcours de formation continue	X	ldem.
En contrat de professionnalisation	X	ldem.
Par candidature individuelle	X	ldem.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	ldem.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Х
Accessible en Polynésie Française		Х

LIENG AVEC BULLIERES CERTIFICATIONS	
LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS FUROPEENS OU INTERNATIONAUX

# Base légale

## Référence du décret général :

Décret n° 95-663 modifié portant règlement général du baccalauréat professionnel (JO du 10 mai 1995)

# Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 18 juin 1996 portant création et fixant les conditions de délivrance du baccalauréat professionnel Agroéquipement (JO du 10 juillet 1996).

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

#### Références autres :

# Pour plus d'informations

Statistiques:

#### Autres sources d'information :

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : educagri.fr

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

**Certification suivante :** Agroéquipement